

La réforme du droit des biens :

La copropriété, l'usufruit, l'emphytéose et la superficie

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs d'une étude notariale

Portée de la réforme

Par une loi du 4 février 2020, publiée le 17 mars 2020, le législateur a inséré un Livre 3 dans le nouveau Code civil en vue de moderniser le droit des biens. Ce livre comprend huit titres. Le premier de ces titres, intitulé « dispositions générales », reprend les principes généraux du droit des biens en vue, notamment, d'instaurer un droit commun applicable à l'ensemble des droits réels démembreés. Le titre deux concerne la classification des biens alors que les titres suivants sont consacrés respectivement au droit de propriété (3), à la copropriété (4), aux relations de voisinages (5), incluant le régime des troubles de voisinage, de la mitoyenneté et des servitudes, à l'usufruit (6), à l'emphytéose (7) et à la superficie (8).

Les nouvelles dispositions, qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2021, modernisent la matière en s'affranchissant d'un vocabulaire daté.

La copropriété, l'usufruit, l'emphytéose et la superficie

La formation de Maître SALVE a pour objet la copropriété (à l'exclusion de la copropriété forcée des immeubles ou groupes d'immeubles bâtis qui n'est pas impactée par la réforme de 2020), l'usufruit, l'emphytéose et la superficie, en ce compris le nouveau régime des volumes.

Cette formation concernera donc le Titre II relatif à la classification des biens, le Titre IV consacré à la copropriété, les Titres VI, VII, VIII portant respectivement sur l'usufruit, l'emphytéose et à la superficie.

Un intérêt particulier sera porté à la nouvelle notion de composante inhérente, à son imbrication dans la propriété des volumes (propriété superficière), un modèle d'acte de superficie fourni et commenté, seront également commentés que tous les modèles d'actes ou de clauses concernant ce thème sur l'e-notariat avant le colloque. Les dispositions nouvelles seront présentées sous l'angle de votre pratique notariale.

Oratrice :

- ◆ **Maître Arianne SALVE**, avocate spécialisée en droits des biens au Barreau de Liège et collaborateur scientifique de l'Université de Liège

Présidents :

- ◆ **Maître Xavier BRICOUT**, notaire à Soignies

Dates et lieux :

- ◆ **Le mardi 9 février 2021 en webinaire, de 13h à 17h**
- ◆ **Le mardi 23 février 2021 en webinaire, de 13h à 17h**
- ◆ **Le mardi 9 mars 2021 en webinaire, de 13h à 17h**

Agréation : Cette formation a été agréé par la Chambre Nationale des Notaires sous le numéro 20/32843 et vous donne droit à 3,5 points de formation juridique.

Horaire webinaire interactif

13h00 à 13h15	Introduction par le Président
13h15 à 14h15	Première partie de la formation
14h15 à 14h30	Première pause
14h30 à 15h45	Seconde partie de la formation
15h45 à 16h00	Seconde pause
16h00 à 17h00	Troisième partie de la formation

Participation

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs de notaires. Le nombre de participants est limité afin de vous permettre d'avoir une réelle interaction avec les orateurs.

Tarif

Le prix de la formation est de **345 € HTVA** par demi-journée. Une réduction est accordée si plusieurs participants d'un même cabinet s'inscrivent simultanément

CARTE-REPONSE

Données de facturation :

Étude :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Numéro de TVA :

Coordonnées des participants (merci de préciser l'adresse mail à laquelle envoyer le lien de connexion, et l'adresse postale à laquelle envoyer le livre) :

Nom du participant 1 :

Adresse e-mail du participant 1 :

Adresse postale du participant 1 :

Nom du participant 2 :

Adresse e-mail du participant 2 :

Adresse postale du participant 2 :

- Inscription pour la formation du **9 février 2021 en webinaire**
- Inscription pour la formation du **23 février 2021 en webinaire**
- Inscription pour la formation du **9 mars 2021 en webinaire**

Prix pour une inscription : 345 € HTVA. Si inscription groupée et simultanée, le prix sera de 325 € HTVA par participant. Vous recevrez une facture commune au tarif réduit uniquement dans le cas d'une inscription simultanée. L'inscription inclut l'ouvrage de la formation, d'une valeur de 75 €.

Toute annulation doit se faire dans un délai de minimum 10 jours avant la date de la formation. Dans ce cas vous obtiendrez un remboursement de 150 € par session annulée. En cas d'empêchement après ce délai, vous pourrez vous faire remplacer par un collaborateur.

KnopsEdu

**La copropriété, l'usufruit,
l'emphytéose et la
superficie**

Comment s'inscrire ?

■ fr.knopspublishing.be/formation

■ Renvoyez-nous cette carte par la poste à:
KnopsPublishing
Eléonore Snyers
Rue de Genval 4
1331 Rosières

■ Envoyez un e-mail à :
info@knopspublishing.be
contenant vos données
d'inscription
ou

■ Par fax au 014/73 89 50